

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 23 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois février, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, Maire.

Membres en exercice : 11.    Membres présents : 8.    Membres votants : 9    dont Procuration : 1.

**Présents** : Gilbert BLANGERO (**Maire**), Jean Claude LABBE, Benoit GUERRERO, Philippe DUCASSE (**Adjoint**), Pascal RUEL , Jean-Baptiste PAING, Julia LENVEVEU, François LENEVEU (**Conseillers Municipaux**).

**Absents avec délégation**: Fabrice REVUELTA.

**Absents** : Nathalie CHARBONNIER, Pascal Martin.

**Secrétaire de séance**: Gilbert BLANGERO.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Gilbert Blangero informe le conseil de la démission de Jean-Philippe Bagur. Suite à un changement de situation familiale Jean Philippe n'habite plus sur la commune et préfère se retirer du conseil municipal.

Nous avons actuellement quatre démissions enregistrées en Préfecture. Si notre assemblée de quinze élus atteint un tiers de démissionnaires, le Préfet demandera une élection pour remplacer les membres manquants.

Ce conseil va démarrer avec 11 élus et pour avoir le quorum ce soir nous devons être au minimum 6 élus pour adopter les délibérations.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'enregistrer la séance sur un magnétophone.

**Pour** à l'unanimité des membres votants (8)

➤ **Compte rendu et approbation**

Le compte rendu du conseil municipal du 26.01.2018 sera présenté au prochain conseil municipal.

## ➤ Compte administratif 2017 du budget de la commune

L'assemblée délibérante, sous la présidence de Jean-Claude LABBE, 1<sup>er</sup> Adjoint ;

Après s'être fait présenter le budget 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses/ Déficit	Recettes/ Excédent	Dépenses/ Déficit	Recettes/ Excédent	Dépenses/ Déficit	Recettes/ Excédent
<b>Résultats reportés</b>		<b>+ 16 544,36</b>		<b>+ 215 250,08</b>		<b>+ 231 794,44</b>
Opérations de l'exercice	26 014,81	54 732,39	269 670,13	322 856,26	295 684,94	377 588,65
TOTAL	26 014,81	71 276,75	269 670,13	538 106,34	295 684,94	609383,09
<b><u>Résultats exercice 2017</u></b>		<b>+ 28 717,58</b>		<b>+ 53 186,13</b>		<b>+ 81 903,71</b>
Restes à réaliser	0,00				0,00	
<b><u>RESULTAT à reporter</u></b>		<b>+ 43 261,94</b>		<b>+ 268 436,21</b>		<b>+ 313 698,15</b>

2 – Constate pour la comptabilité budget communal, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

François Leneveu pose la question pour savoir où les économies ont été réalisées sur l'exercice 2017.

Nous avons eu une année bénéfique sur les charges de personnel car nous avons réalisé des économies avec en outre le contrat aidé de Hugo, l'employé communale et sans oublier que nous n'avons pas remplacé Sylvie au secrétariat pendant une période de neuf mois.

De plus les dépenses liées aux écoles ont baissés en 2017.

**Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0**

### **Approbation du compte de gestion 2017**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après avoir vérifié que le receveur du trésor public a bien repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes, des titres et de toutes les opérations d'ordre le conseil municipal approuve le compte de gestion.

**Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les engagements pris par délibérations, avec la révision de la carte communale de 8 540.00 € HT, la fin du curage des fossés d'un montant de 1 879,20 € et l'extension du réseau électrique de Vignolles Sud de 6 500.00 €.

Soit un total de 16 919.20 € de travaux à réaliser.

Le résultat de clôture 2017 de **313 698,15 €** moins le résultat de clôture 2016 de **251 794,44 €** et égal à **61 903,71 € d'excédents réalisés juste en 2017.**

Moins les travaux engagés, **c'est 44 984,51 €** que nous avons mis de côté en prévision des travaux et des projets 2018.

### ➤ Redevance d'occupation du domaine public

Sur nos factures de télécommunication, nous avons tous des frais qui sont prélevés pour des charges d'occupation du domaine public. Ce sont des avantages qu'en tire le permissionnaire sur toutes les facturations adressées aux particuliers et professionnels.

Considérant que cette occupation du domaine public revient de droit aux communes et que des tarifs ont été fixés et peuvent être revalorisés suivant les décrets en cours et les bases suivantes :

Aérien 40 euros du km, souterrain 30 euros du km, emprise au sol 20 euros au m2.

Nous avons la possibilité de revenir 5 ans en arrière pour réclamer cette redevance auprès de la société orange :

- 2014 avec un RODP d'un montant de 121,21 €
- 2015 avec un RODP d'un montant de 120,74 €
- 2016 avec un RODP d'un montant de 116,41 €
- 2017 avec un RODP d'un montant de 114,16 €
- 

Le conseil municipal décide d'inscrire ces recettes au compte 7023.

**Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0**

### ➤ Achat d'une propriété :

Nous avons la possibilité d'acquérir une propriété avec une maison, ses dépendances et ces terres.

Sur le bâti actuel, quatre logements peuvent être aménagés. Gilbert Blangero a rencontré à plusieurs reprises la propriétaire pour mettre au point les bases de la négociation et consolider cette volonté commune de travailler ensemble pour aboutir à un accord.

Cent cinquante mille euros pour l'ensemble des biens fonciers et bâtis ont été proposés par le maire à Mme Boirar, qui a accepté cette proposition.

Le conseil doit se prononcer sachant que le Département peut nous octroyer une aide de 20% au titre d'une acquisition foncière.

Ces 20% multipliés par le coefficient de solidarité qui s'élève pour notre commune à 0,99% nous donneront droit à une aide pour l'achat de 29 700 euros.

Les frais de notaire sont estimés à 3 000 euros. L'acquisition de ce bien s'élève à la somme de 123 300 euros, qui peut être financée par un emprunt. Des simulations de prêts sont présentées à l'assemblée.

François Leneveu demande une étude plus approfondie en faisant paraître les travaux de rénovations dans le prévisionnel.

Gilbert Blangero rappelle à l'assemblée que la commune a peu d'endettement et que ceux en cours se terminent d'ici 2022, et que cela serait une opportunité à saisir.

Si le conseil décide de réaliser cette opération, nous avons jusqu'au 15 juin pour déposer un dossier au Département afin d'obtenir un soutien financier.

Après plusieurs échanges le conseil municipal décide de confier au maire le lancement d'une étude financière en sollicitant un architecte.

Cette étude comprendra un plan d'aménagement sommaire avec une estimation du coût des travaux.

Nous avons un mois pour représenter cette délibération au conseil municipal.

➤ **Création d'un cheminement entre les Proms et le Bourg :**

Un tracé d'un cheminement piétons et vélos est présenté au conseil municipal.

Une traversé sécurisée de la départementale RD224 est en étude avec la possibilité de mettre en agglomération la zone 70km/h actuelle.

Le coût pour l'acquisition des sols avec une voie de 3,50 ml de large entre la départementale et la voie communale n°8 de Manique, les frais de bornage et de notaire s'élèvent à la somme estimée de 4 470 euros.

Le passage sécurisé sur la RD224 n'est pas pris en compte dans ce budget.

Tous les propriétaires ont été sollicités par le Maire, qui ont donné un avis favorable pour l'implantation de cette voie.

Ce cheminement sera étudié pour être prolongé en passant derrière les propriétés de Mr Clerc et Mme Rodrigues pour atteindre la voie n°19 de l'église.

Quelques arbres peuvent être plantés le long de cette voie fait remarquer François Leneveu.

Le conseil municipal se prononce favorable à la création de ce chemin entre la départementale et la voie n°9 de l'église.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 (arrivée de B. Guerrero en cours de séance)**

**Compensation de la CSG :**

Une indemnité compensatrice sera versée aux agents publics à partir de janvier 2018.

Pour les agents pour lesquels l'indemnité ne pourra pas être mise en paiement dès la rémunération de janvier 2018, une régularisation rétroactive aura lieu lors du premier versement.

Afin de compenser les effets, pour les agents publics, de la hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Gouvernement a décidé la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) de 1 % et la création d'une indemnité compensatrice.

**Liste des agents concernés :**

Autissier Céline : 0,81 mensuel €

Betka Sandrine : 8,84 mensuel €

Duchamps Line : 0.53 mensuel €

➤ **Convention au SDIS :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de signer une convention avec le SDIS pour le contrôle des bornes incendie pour une année supplémentaire gratuite.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

**Rappel des réunions :**

- 8 mars à 19 h à Langon pour le PLUI
- 19 mars commission finances
- 23 mars conseil municipal

Fin de séance vers 22h30